

STATEMENT

States should ensure rescue at sea and allow safe disembarkation during the COVID-19 crisis

STRASBOURG 16/04/2020



“Despite the unprecedented challenges European countries face due to COVID-19, saving lives at sea and disembarking survivors in a safe port must continue”, stated today Dunja Mijatović, the Council of Europe Commissioner for Human Rights.

The Commissioner calls on Council of Europe member states to promptly respond to any call of distress at sea, deploy the necessary rescue capacity in a timely manner, and effectively co-operate to identify a place of safety where survivors can be disembarked, taking all necessary measures to protect the health of all involved.

As the Commissioner already noted in her [June 2019 Recommendation](#), the reduction of state-led search and rescue (SAR) operations, combined with countries’ withdrawal from their rescue responsibilities and the adoption of restrictive measures affecting private vessels saving persons in distress at sea, have resulted in a lack of adequate rescue capacity and of effective coordination in the Central Mediterranean. Over the last few days, in response to the COVID-19 emergency, several measures and practices have been adopted in Italy and Malta which have led to the closure of ports to NGO vessels carrying rescued

migrants, and to the discontinuation of activities to co-ordinate rescue operations and disembarkation of those in distress. This has further aggravated existing gaps in SAR operations in the Central Mediterranean.

Receiving and assisting those rescued at sea, whilst also protecting public health is a huge challenge at this difficult time. Mindful of the hardship faced by Italy and Malta, the Commissioner calls on all Council of Europe member states, including flag states, to provide effective support and assistance in finding quick solutions (including temporary ones, where necessary), and to ensure that coastal states are not left to tackle this alone. The COVID-19 crisis cannot justify knowingly abandoning people to drown, leaving rescued migrants stranded at sea for days, or seeing them effectively returned to Libya where they are exposed to grave human rights violations. European solidarity and concrete action to share responsibility and protect human rights is now more than ever of the essence.

“In this trying period, we are reminded the hard way of the value of human life and the necessity to preserve the right to life, including of those who, adrift at sea, are far from the public eye”, concluded the Commissioner.

DECLARATION

Les États devraient assurer les secours en mer et la sécurité des débarquements durant la crise du COVID-19

STRASBOURG 16/04/2020



"Malgré les défis sans précédents que le COVID-19 pose aux pays européens, il faut absolument continuer les sauvetages en mer et permettre aux survivants de débarquer dans un port sûr" a déclaré aujourd'hui Dunja Mijatović, la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

La Commissaire appelle les États membres du Conseil de l'Europe à répondre au plus vite à tout appel de détresse en mer, à déployer sans délai la capacité de sauvetage nécessaire et à coopérer efficacement pour identifier un havre où les survivants peuvent être débarqués, en prenant toutes les mesures qui s'imposent pour protéger la santé de toutes les personnes concernées.

Comme le relevait déjà la Commissaire dans sa [Recommandation de juin 2019](#), la réduction des opérations de recherche et sauvetage (SAR) sous la direction des pouvoirs publics, conjuguée au fait que les pays se désengagent de leurs responsabilités en matière de sauvetage et à l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de navires privés venant au secours de personnes en détresse en mer, ont abouti à réduire les capacités de sauvetage et la coordination en Méditerranée centrale, qui sont désormais insuffisantes. Ces derniers jours, en réaction à l'urgence sanitaire du COVID-19, diverses mesures et pratiques adoptées en Italie et à Malte ont entraîné la fermeture de ports aux navires humanitaires

transportant des migrants rescapés, et l'interruption des activités de coordination des opérations de sauvetage et de débarquement de personnes en détresse. Cette évolution a creusé encore plus les brèches existantes dans les opérations de SAR en Méditerranée centrale.

Accueillir et aider les naufragés tout en protégeant la santé publique représente un considérable défi en ces temps difficiles. Gardant à l'esprit les épreuves que traversent l'Italie et Malte, la Commissaire appelle tous les États membres du Conseil de l'Europe, y compris les États de pavillon, à apporter un soutien et une assistance effectifs pour trouver rapidement des solutions (qui peuvent être temporaires, au besoin) et à veiller à ce que les États côtiers ne soient pas abandonnés face à cette situation. La crise du COVID-19 ne saurait justifier qu'on laisse sciemment des personnes se noyer, qu'on laisse des rescapés attendre en mer pendant des jours un débarquement ou qu'on finisse par les renvoyer en Libye où ils sont exposés à de graves violations des droits de l'homme. Il est plus que jamais fondamental que la solidarité s'exerce au niveau européen et que l'on agisse concrètement en faveur d'un partage des responsabilités et de la protection des droits de l'homme.

"Cette période difficile nous rappelle durement la valeur de la vie humaine et la nécessité de protéger le droit à la vie, y compris celui des naufragés qui, dérivant en mer, sont ignorés du grand public" a conclu la Commissaire.